



Service social FEDRIS / AFA

Rôles et missions



Plantons le décor !

- ▶ Le service social est composé de :
- ▶ D'une responsable
- ▶ 3 Assistantes sociales Francophones
- ▶ 4 Assistants sociaux Néerlandophones
- ▶ Une secrétaire

Petit rappel : L'assistant social est un professionnel diplômé, tenu au secret professionnel et au code de déontologie



Un peu d'histoire

- ▶ A l'origine

Le service social était lié à l'ex Fonds des Accidents du Travail, son rôle était et est d'informer et d'accompagner les victimes d'accidents du travail dans leur démarches. Inscrit dans la loi

- ▶ Aujourd'hui

Depuis la fusion entre le Fonds Des Accidents du Travail et le Fonds des Maladies Professionnelles, l'idée a germé que peut-être le service pourrait être utile aux malades en l'occurrence, ceux atteints d'un mésothéliomes. Pas encore de cadre



Rôle du service social

- Nos missions actuelles

Lorsqu'une reconnaissance AFA est notifiée, le service social est prévenu

- Prendre contact avec le malade
- Lui donner les informations paiements/frais médicaux
- Aborder la question de l'autonomie/aide de tiers



Rôle du service social

Nos missions futures

- Etablir un réseau entre les AS de différents services hôpitaux/mutuelles par ex
- Prendre contact avec les différentes Fondations/Associations de soutien aux malades du cancer
- Soutenir administrativement les malades dans leur demande vis-à-vis de Fedris mais aussi d'autres services AVIQ/SPF/PHARE
- Créer un réseau de service d'aide à domicile en région
- Apporter aux proches un soutien psychologique et administratif pendant et après la maladie
- Être un intermédiaire entre les malades et les services administratifs de Fedris



Pour conclure

- Les missions du service social restent à définir et la liste reprise ci-dessus n'est pas exhaustive,
- Dans l'idéal, nous souhaiterions accompagner le malade et sa famille dès l'introduction de la demande, voir avant
- Bien évidemment, l'intervention du service social ne représente ni une contrainte ni une obligation



Contact

- Le service social est joignable
- Au 02/272 28 20 Service social francophone
- Au 02/272 28 10 Service social Néerlandophone
- social@fedris.be